



Livret de l'association adhérente

2026 - 2027



*Pour un monde rural
vivant et solidaire!*



Chers adhérents, chères adhérentes,

Bienvenue dans la FDFR 89 et merci pour votre adhésion !

Ensemble, nous représentons un réseau d'une grande diversité qui réunit des associations de différentes formes, avec des activités et des champs d'actions réellement variés représentatifs de notre territoire rural.

Nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Un besoin, une idée, une difficulté ou une envie de partager une réussite : toute l'équipe salariée et bénévole est à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter !

La FDFR 89 met à votre disposition des outils adaptés pour avancer ensemble dans l'Yonne, dans un esprit de convivialité et d'élan collectif.

Ce livret vous présente le réseau et nos appuis, n'hésitez pas à le consulter.

Au plaisir de se retrouver lors d'un moment partagé au sein du réseau.

La présidente de la FDFR 89,
Pauline DAVIET

Nos valeurs

Ce qui anime la FDFR 89...



La FDFR 89, c'est qui?

La FDFR 89 en bref...

La FDFR 89, association d'Éducation Populaire, œuvre pour l'animation et le développement des territoires, notamment ruraux, de l'Yonne et de la Nièvre et soutient l'essor de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire). Elle accompagne les habitants, les associations et les collectivités à concevoir, mettre en œuvre et faire vivre des projets collectifs, innovants et solidaires.

Affiliée au réseau national des Foyers Ruraux (CNFR - Confédération Nationale des Foyers Ruraux) ainsi qu'à l'échelon régional (URFR BFC – Union Régionale des Foyers Ruraux Bourgogne-Franche-Comté) avec ses homologues de la Côte d'Or (ADDAMIR 21), du Jura (FIDFR 39 – FC) et de Saône-et-Loire (FDFR 71), elle bénéficie ainsi de ressources plurielles et de compétences variées.

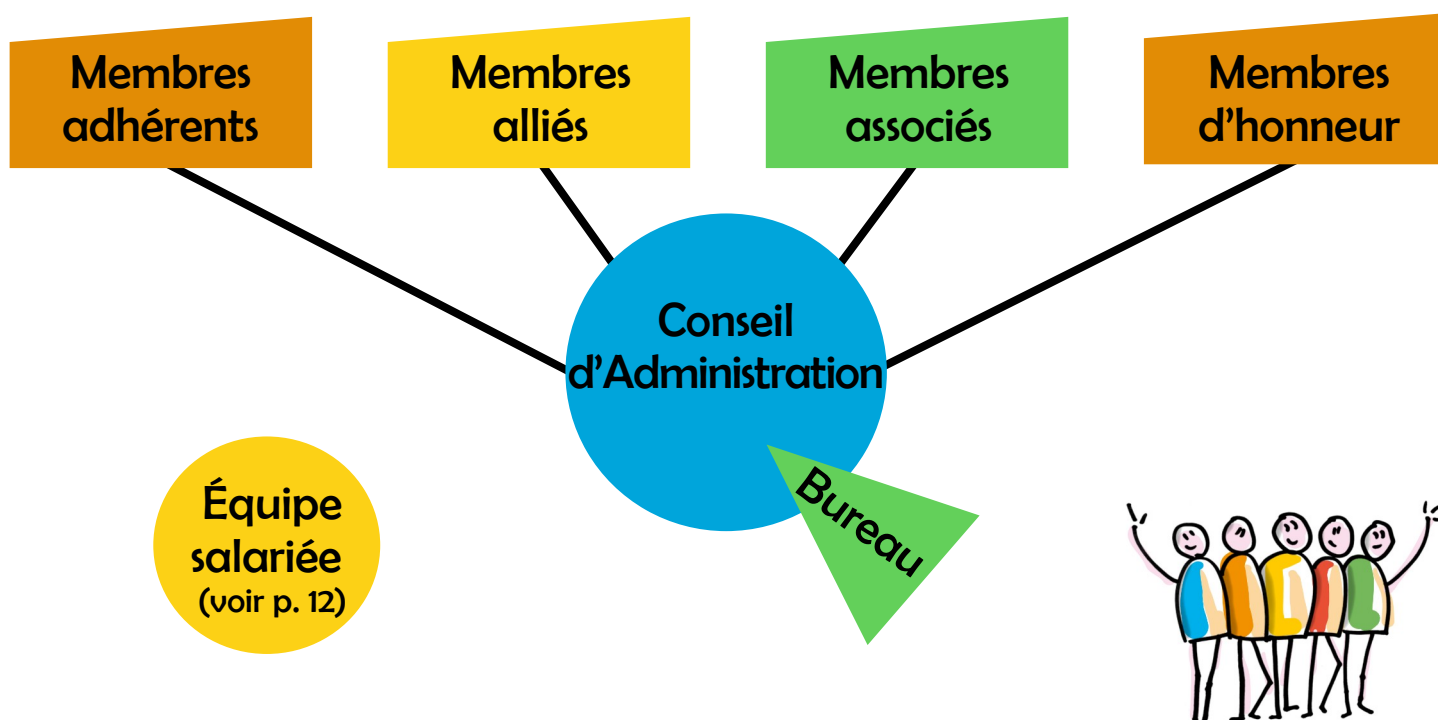
Selon le profil et l'activité des associations, après validation par le CA de la FDFR 89, l'adhésion leur est proposée soit

- **au collège des membres adhérents au mouvement rural** : pour les associations qui contribuent à l'animation et au développement social, culturel, économique, écologique ou sportif et qui, en adhérant à la FDFR 89, adhèrent à la CNFR ;

- **au collège des membres alliés** : pour les associations qui partagent les valeurs de la FDFR 89 mais dont le territoire d'action, le public, les activités ne justifient pas une adhésion à la CNFR.

Un autre collège regroupe les membres associés, personnes physiques issues des partenaires de la FDFR 89 ou personnes morales partenaires (dispensés de cotisation).

L'organigramme de la FDFR 89



Nos missions

Afin de participer au développement social, démocratique et écologique des territoires, la FDFR 89 agit pour :

Soutenir et enrichir la ruralité vivante et solidaire dans les territoires de l'Yonne et de la Nièvre

A ce titre, elle appuie et valorise le rôle essentiel des associations sur les territoires et agit pour :

- Outiller les associations pour qu'elles puissent valoriser et défendre leur rôle
- Faire poids ensemble, en faisant réseau
- Promouvoir, faire connaître l'Économie Sociale et Solidaire et l'éducation populaire auprès des acteurs du territoire
- Sensibiliser les élus à l'importance de la vie associative
- Capitaliser sur les expériences, les modèles, les réussites des Foyers Ruraux

Elle participe à la construction de réponses adaptées au milieu rural et péri-rural par :

- La maîtrise des spécificités et enjeux du milieu rural
- L'usage d'outils spécifiques
- L'adaptation des outils existants

Accompagner les associations vers l'autonomie, selon leurs besoins, en connaissance des enjeux actuels et territoriaux

- Proposer des accompagnements adaptés aux besoins des associations
- Maintenir et développer l'emploi dans les associations
- Repenser les moyens mis au service de l'animation réseau : vers une animation du réseau vivante
- Faciliter la mise en réseau thématique ou territoriale

Être un facilitateur, un catalyseur de dynamiques collectives au service du territoire

- Renforcer les liens avec les autres acteurs du territoire
- Développer les temps de mise en réseau pour faciliter l'action
- Visibiliser et mettre à disposition les compétences de la FDFR 89
- Accompagner les collectifs locaux à la création d'activités répondant aux besoins du territoire

Par exemple :

- Mise en réseau, appui, soutien des associations adhérentes dans leur fonctionnement et leurs projets
- Accompagnement des associations employeuses pour consolider leurs actions, développer de nouvelles activités et pérenniser leurs emplois
- Accompagnement à la création des projets, au développement d'activités ou de coopération dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire
- Animation territoriale des acteurs, élus, techniciens et décideurs locaux pour révéler les potentiels du territoire et construire un projet économique adapté aux spécificités locales
- Appui à des collectivités locales par des interventions spécifiques centrées sur la coopération pour des diagnostics, du montage de projets et de la mise en réseau d'acteurs



Les membres du réseau

à la fin de la saison 2025-2026



Les membres du réseau

YONNE

Adavirs – Auxerre ■
 Agadop – Charny Orée de Puisaye ■ ■
 Association Culture et Voyages – Seignelay ■
 L'Assolid'R – Vermenton ■ ■
 Au Bonheur Des Chutes – Auxerre ■ ■
 Le Bois Frileux – Saint-Julien-du-Sault ■
 Le Chemin du Moulin (Moulin de
 Hausse-Côte) – Saints-en-Puisaye ■ ■
 Ces 7 Lieux ! – St-Sauveur-en-Puisaye ■ ■
 C.I.A.A. Club Inter-Activités Asquinois –
 Asquins ■
 Coll'ECT 89 – Jussy ■
 Collectif Musiques et Danses –
 Le Val d'Ocre ■ ■
 La Croisée des Villages – Sennevoy-le-Bas ■ ■
 Les Drôles d'Angins – Tannerre-en-Puisaye ■ ■
 Émeraude – Saint-Fargeau ■
 Enfance et Loisirs pour Tous – Charny
 Orée de Puisaye (Prunoy) ■ ■ ■
 ExEcco – Champignelles ■
 Faut que ça Bouge ! – Montacher-Villegardin ■
 Foyer Rural – Beugnon ■
 Foyer Rural – Épineuil ■
 Foyer Rural – Ormoy ■
 Foyer Rural – Saint-Privé ■
 Foyer Rural – Venouse ■
 Foyer Rural – Villiers-sur-Tholon ■
 Le Jardin de l'érable – Les Vallées-de-la-Vanne ■
 Les Jardins de la Croisière – Sens ■ ■
 La Maison Hirondelle – Montréal ■
 Mobil-Eco – Sens ■

Mammouth – Treigny ■ ■
 M.F.R. Centre Yonne – Villevallier ■
 L'Oiseau à ressort – Le Val-d'Ocre ■ ■
 Le P.A.R.C. – Tannerre-en-Puisaye ■ ■ ■
 Passerelle – Auxerre ■ ■
 Pénélope Association B.A.R.R.E. – Sens ■ ■
 Les Petits Polissons – Montholon ■
 Les P'tits Larousse – Toucy ■
 Puys'art – Champignelles ■ ■
 Rebondir 89 – Sens ■
 Reliance – Merry-la-Vallée ■
 Rencontres Amicales – Saint-Privé ■
 La Renouée des oiseaux – St-Sauveur-en-Puisaye ■
 Renouer – Auxerre ■
 Ribambelle – Saint-Sauveur-en-Puisaye ■
 La Scène dans l'Yonne – Dixmont ■
 Solicagnole – Fleury-La-Vallée ■
 La Structure Cie – Fontaines ■
 Les Remparts – Avallon ■ ■
 Tétrapop (le Café de la Poésie) –
 Saint-Sauveur en Puisaye ■ ■
 Le Théâtre au Lion d'Or – Bussièrès ■
 L'UniVert – Villeneuve-la-Guyard ■
 Vivre Ici – Druyes-les-Belles-Fontaines ■ ■

NIÈVRE

Ambraluna – Clamecy ■
 Les Amis de l'Escale à St-Brisson – Saint-
 Brisson ■
 La Casbah – Arleuf ■
 Terrosol – Luzy / Chiddes ■

SAÔNE ET LOIRE

Active 71 – Chalon-sur-Saône ■

Légende

Animation de la vie sociale, animation villages ou quartiers ■	
Centres de Loisirs, crèches... ■	Culture & spectacles ■
Environnement ■	Formation ■
Patrimoine ■	Insertion ■
	Solidarité, médiation, autre... ■



Pourquoi adhérer ?

Des avantages concrets, au quotidien



Accompagnement individualisé
au fonctionnement et/ou
au développement de projet

Plateforme
Gestamet*
+ interconnexion
Helloasso &
BasiCompta

Logiciel comptable
BasiCompta
tarif préférentiel
+ support



SACEM-SACD-SPRE
Réduction de 12,5 %*
(s'ajoutant au 20 % de
réduction pour toute
déclaration en amont)



Assurances
à taux avantageux*
Responsabilité Civile
et Individuelle
Accident
+ garanties
complémentaires



Services civiques*
Mise à disposition
de volontaires
(intermédiation)



Agrément
«Éducation Nationale »*
Reconnaissance comme
association
complémentaire de
l'enseignement public

Accès
à des
services

Actions

Actions fédératives
(journée des adhérents,
rencontres territoriales, etc...)

Organisation de temps d'échanges
de savoir-faire et d'expérience

Accès
à du
matériel

Mise à disposition
de **salle de réunion**



Prêt de **barnum**

Impressions
droit annuel de

- 200 tirages recto A4 couleur
- 200 tirages recto A4 N&B



Permanence téléphonique
associative, du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h



★ **Réservés aux membres adhérents au Mouvement Rural CNFR**
Plus de détails sur fdfr89.org, dans « les Actualités »



Devenir Adhérent

Charte d'adhésion à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne

Les valeurs que nous défendons et auxquelles vous adhérez

* L'homme au centre des valeurs de l'éducation populaire :

- ⇒ Se cultiver tout au long de sa vie, sous des formes accessibles à chacun
- ⇒ Transmettre à l'autre, apprendre de l'autre,
- ⇒ Permettre à chacun de prendre sa place dans la société (éveiller les consciences, encourager la prise de responsabilité, ...)
- ⇒ Favoriser l'accès à diverses activités,
- ⇒ Devenir acteur de sa vie, de son environnement.

* La convivialité au sein des associations :

- ⇒ Accueillir l'autre, le comprendre avec ses différences,
- ⇒ Apprendre à débattre, partager et construire ensemble,
- ⇒ Favoriser les temps de rencontre et de réflexion collective,
- ⇒ Favoriser les rencontres et les échanges entre les générations,
- ⇒ Être acteur du développement de son association et de son territoire.

Les engagements réciproques

* En contrepartie de l'adhésion, la FDFR 89 s'engage à proposer des avantages concrets au quotidien (voir page précédente).

* En adhérant à la FDFR 89, l'association s'engage à :

- ⇒ Participer et contribuer à la vie du réseau,
- ⇒ Fonctionner selon des règles démocratiques (notamment présenter, chaque année à ses adhérents et à la FDFR 89, son rapport et projet d'activité ainsi que ses résultats financiers)
- ⇒ Inviter la FDFR 89 à son Assemblée Générale,
- ⇒ Participer à l'Assemblée Générale de la FDFR 89,
- ⇒ Régler sa cotisation annuelle,
- ⇒ Transmettre à la FDFR 89 la liste avec coordonnées des membres des organes dirigeants et lui signaler tout changement en cours d'année.





Adhésion 2026-2027

1. Collège des adhérents au mouvement rural (affiliés à la CNFR)

Vous adhérez pour votre **association** et pour l'ensemble de vos adhérents **individuels**. Une partie de la cotisation revient à la FDFR 89 qui organise notamment des temps fédérateurs (rencontres, échanges de pratiques...), le reste est reversé à la Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR).

	Total	Part revenant à la CNFR	Part revenant à la FDFR 89
Adhésion de l'association	90 €	60 €	30 €
Adhésion individuelle	5,20 €	4 €	1,20 €
Responsabilité Civile (comprenant la RCO)	0,39 €		
Assurance Individuelle Accident	0,42 €		
Carte « 8 jours » (avec assurance individuelle temporaire)	5 €	1,90 €	2 €

Dates d'adhésion / Couverture assurance



La nouvelle saison d'adhésion court du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

- Si vous avez pour habitude de souscrire l'**assurance responsabilité civile et individuelle accident** auprès de la SMACL : veillez à ré-adhérer le plus tôt possible et, en tout état de cause, **avant de commencer vos activités**.
- Si vous avez souscrit des **assurances complémentaires** en 2025/2026 : **vous n'êtes plus couverts par celles-ci à compter du 1^{er} septembre 2026** (pas de tacite reconduction).
- Dans les autres cas : merci de ré-adhérer **avant le 15 septembre 2026**.

Les assurances (contrat national CNFR- SMACL)

- 1) En adhérant à la FDFR 89, vous pouvez souscrire une **assurance responsabilité civile organisateur (RCO)** pour votre association auprès de la SMACL*.
- 2) En complément, vous pouvez souscrire des **assurances Individuelle-Accident (RC-IA)** pour chacun de vos adhérents. La souscription d'assurances RCIA pour vos adhérents déclenche automatiquement l'assurance RCO (Responsabilité Civile Organisateur) pour votre association. En revanche, si vous ne souscrivez pas d'assurances RCO vous ne pouvez pas accéder à l'assurance RCIA.

Attention, si vous vous assurez :

- en prenant la RCO vous serez couverts pour les dommages causés à des tiers,
- en prenant la RC-IA vous êtes couverts pour vos propres dommages.

→ Nous vous invitons à souscrire les 2 en même temps et à ne pas opter juste pour la RC (l'inverse n'étant pas possible, car il faut avoir la RC pour souscrire à l'IA).

*Respect du schéma d'adhésion et couverture assurance en **Responsabilité civile**

Rappel : une association est considérée comme adhérente à condition qu'elle inscrive ses adhérents individuels sur Gestanet. **Pour que votre structure en tant que personne morale soit couverte, vous devez souscrire l'assurance RC pour chacun de vos membres en leur attribuant une carte d'adhérent avec RC sur Gestanet. Il est impératif de respecter cette procédure pour pratiquer vos activités.**





Si vous souhaitez **adhérer** à la FDFR 89 **sans** vous assurer auprès de la **SMACL**, vous devez **impérativement nous fournir avec votre adhésion une attestation d'assurance RCO** (Responsabilité Civile Organisateur) de votre association. En effet, **pour toute association, souscrire une Responsabilité Civile est obligatoire.**

3) En plus des assurances RCIA et RCO, vous pouvez **souscrire des garanties complémentaires** (locaux permanents, biens mobiliers, auto-mission, véhicules, chapiteaux...) à des tarifs attractifs. Pour plus de détails, veuillez consulter le document « souscription de garanties complémentaires ». Afin d'être bien assuré, notamment à l'approche d'une manifestation que vous organisez, contactez-nous pour faire le point : nous vérifierons auprès de l'assureur ou nous vous mettrons en contact avec lui.

La procédure à suivre pour renouveler votre adhésion

- 1) **Enregistrer** votre demande d'adhésion sur <http://gestanet.org>
- 2) **Remplir et signer** les documents de la campagne d'adhésion, à savoir le bulletin d'adhésion / bon de règlement et la convention d'adhésion locale (document annexe).
- 3) **Nous envoyer** par courrier ou courriel, avant le **15 septembre** :
 - ⇒ Le bulletin d'adhésion / bon de règlement et la convention d'adhésion locale
 - ⇒ Le règlement par chèque à l'ordre de la FDFR 89
 - ⇒ Une attestation d'assurance en responsabilité civile si vous ne souscrivez pas votre assurance auprès de la SMACL (via la FDFR 89 / CNFR)
- 4) **Après réception** de ces éléments, nous validerons votre demande d'adhésion. Vous pourrez télécharger depuis votre espace Gestanet votre facture et votre attestation d'adhésion et d'assurance.
- 5) **Renseigner sur Gestanet** vos adhérents individuels. **Si vous souscrivez l'assurance Individuelle Accident, vos adhérents seront assurés SEULEMENT SI leur nom, prénom et date de naissance sont renseignés.** Si vous ne renseignez pas vos adhérents nominativement sur Gestanet, ils ne seront pas assurés, même si vous payez l'assurance. De plus, si vous êtes une association employeuse, vos salariés ne sont pas adhérents, ils sont assurés par leur contrat de travail donc inutile de les inscrire dans votre espace sur Gestanet.



N'hésitez pas à nous contacter pour vos premiers pas sur Gestanet ou pour toute explication complémentaire : 03 86 42 72 38 / reseau@fdfr89.org

POUR LES ASSOCIATIONS
ADHÉRENT AU
COLLÈGE DES
MEMBRES ALLIÉS

2. Collège des membres alliés (n'adhérant pas à la CNFR)

La procédure de ré-adhésion est simple et rapide :

- Remplir, signer et nous renvoyer le bulletin d'adhésion (document joint en annexe) accompagné d'un chèque de **220 €**.
- Une facture vous sera envoyée en retour.



L'équipe salariée de la FDFR 89

VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

ANIMATION DU RÉSEAU

RESEAU@FDFR89.ORG

LOUIS TESSIER

DIRECTEUR

CONTACT@FDFR89.ORG

SOPHIE CLERTANT

**RESPONSABLE DLA –
DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT**

DLA@FDFR89.ORG

MARION PELAMATTI

**CHARGÉE DE GESTION
ADMINISTRATIVE
ET D'APPUI TECHNIQUE**

ADMIN@FDFR89.ORG



CHARLOTTE RICH

**CHARGÉE
D'ACCOMPAGNEMENT
DES TERRITOIRES**

TERRITOIRES@FDFR89.ORG

ANAÏS BAILLON

**CHARGÉE
D'ACCOMPAGNEMENT
DES TERRITOIRES**

TERRITOIRES@FDFR89.ORG

CYRILLE LOISON

**CHARGÉ
D'ACCOMPAGNEMENT
ESS - GUID'ASSO**

ACCOMPAGNEMENT@FDFR89.ORG

*Pour un monde rural
vivant et solidaire!*



Fédération Départementale
des Foyers Ruraux de l'Yonne (FDFR 89)

62, av. du 4ème Régiment d'Infanterie
89000 Auxerre

03 86 42 72 38 – fdfr89.org

